



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux – Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	17/09/2010 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	10 septembre 2010

Référence	CM-CR-2010-06
État du document	Validé

Présents	Patrick BARDE Sylvie BEZANNIER Laurent DUMONT Jackie FERRÉ Lionel GAUTHIER	Ludovic NADEAU Liliane MONTAUDAIN Didier RIVIERE Nicolas VANNEAU
Pouvoirs	Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Lionel GAUTHIER Christine DI GENNARO donne pouvoir à Didier RIVIERE Nathalie FLARY donne pouvoir à Ludovic NADEAU Corinne LUCAS donne pouvoir à Jackie FERRE Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDAIN Patrick VABOIS donne pouvoir à Patrick BARDE	
Secrétaire de mairie	Virginie CARTON	
Secrétaire de séance	Sylvie BEZANNIER	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	22H04	

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de séance.....	02
02. Approbation du compte rendu de la précédente séance du 25 juin 2010.....	02
03. Demande d'une séance à huis clos.....	02
04. Décision modificative n° 3 – budget commune.....	02
05. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA).....	03
06. Avis de la commune de Prunay le Gillon concernant le PLU de Theuville.....	03
07. Proposition de calendrier concernant la livraison du PLU de Prunay le Gillon.....	03
08. Participation de la commune de Prunay le Gillon au fond d'aide aux jeunes (FAJ).....	04
09. Informations diverses des différents départements communaux.....	04
10. Clôture de séance.....	05

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Lionel GAUTHIER, Christine DI GENNARO donne pouvoir à Didier RIVIERE, Nathalie FLARY donne pouvoir à Ludovic NADEAU, Corinne LUCAS donne pouvoir à Jackie FERRE, Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN, Patrick VABOIS donne pouvoir à Patrick BARDE.

9 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie BEZANNIER

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 16 JUILLET 2010

Compte rendu approuvé.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire tient à rappeler tout l'investissement qu'a pu donner Monsieur Michel COLLAS pour la commune notamment en sa qualité d' élu mais aussi de militant associatif et syndical. Chacun a pu apprécier ses qualités humaines. Monsieur le Maire précise que les drapeaux de la commune ont été mis en berne durant la semaine.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Michel COLLAS, ancien élu et responsable associatif.

03.DEMANDE d'une SEANCE à HUIS CLOS

Monsieur le Maire demande, qu'à l'issue de cette séance, soit tenue une séance à huis clos.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

04. DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE

Délibération 2010-53

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic NADEAU, adjoint chargé des finances.

Il informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative sur le budget principal, à savoir :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
21318	autres bâtiments publics	13 000.00 €	10203	TLE	2 300.00 €
		3 000.00 €	021	virement à la section fonctionnement	13 700.00 €
TOTAL		16 000.00 €	TOTAL		16 000.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
023	virement à la section d'investissement	13 700.00 €	7788	autres produits exceptionnels	4 900.00 €
678	charges exceptionnelles	- 8 800.00 €			
TOTAL		4 900.00 €	TOTAL		4 900.00 €

Monsieur le Maire précise que la somme de 13 000€ correspond à des honoraires concernant l'Eglise et à une étude de maîtrise d'œuvre.

Après débat,

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

05. DECLARATION d'INTENTION d'ALIENER (DIA)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner depuis le conseil municipal du mois de juin dernier.

16/07/2010	DIA 028 309 10 00014	AB	238	810 m2	NON BATI	La Commune de Prunay le Gillon renonce à son droit de préemption
19/08/2010	DIA 028 309 10 00015	AA	65	8a 29ca	BATI	La Commune de Prunay le Gillon renonce à son droit de préemption
12/08/2010	DIA 028 309 10 00016	AC	33	156 m2	NON BATI	La Commune de Prunay le Gillon renonce à son droit de préemption

06. AVIS de la COMMUNE de PRUNAY LE GILLON concernant le PLU de THEUVILLE**Délibération 2010-54**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en date du 21 juin dernier le Plan Local d'Urbanisme (P LU) de Theuville.

Il convient au conseil municipal de donner son avis concernant ce dernier.

Après examen de celui-ci, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques remarques, à savoir :

Page 35 – chapitre 3-1 « commerces et services »

La commune de Prunay le Gillon regrette que ne soit pas mentionnée la possibilité qu'elle offre notamment en termes de services, de commerces et d'artisans (pharmacie, dentiste, kinésithérapeute, tabac, épicerie, boulangerie...). Tout en sachant que la commune de Prunay le Gillon se trouve à 5 km de Theuville.

Page 38 – cartographie

Il n'est pas fait référence sur la cartographie des commerces, des services et des artisans de Prunay le Gillon qui est un territoire limitrophe de Theuville.

Page 74 – Chapitre 4-1 – 4.1.1 « approvisionnement »

Il faut lire SIAEP et non SIPEP.

Pages 74 – 85 – 104 – « réseaux et contraintes d'aménagement »

La commune de Prunay le Gillon précise qu'il n'existe pas un bouclage général du système d'approvisionnement sur le SIAEP.

Elle précise par ailleurs qu'aucune étude n'a été effectuée concernant les incidences éventuelles d'une urbanisation supérieure sur le territoire de Theuville.

Enfin, elle précise que dans le cadre du Grand Chartres se poseront les problématiques du maintien ou non du syndicat.

Le Grand Chartres ayant pour compétence la distribution en eau potable.

Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

07. PROPOSITION de CALENDRIER concernant la LIVRAISON du PLU de PRUNAY LE GILLON**Délibération 2010-55**

Monsieur le Maire propose ci-dessous l'esquisse de calendrier proposé par le Cabinet Gilson pour la suite de l'étude du plan local d'urbanisme (PLU) de notre commune :

- réunion mi-septembre, point sur le Plu, ce vendredi 17 septembre
- octobre : débat Padd au conseil municipal, réunion personnes publiques associées
- novembre-décembre-janvier-février : mise au point du zonage et du règlement
- mars : arrêt du projet
- avril-mai-juin : consultation des services
- juillet-août : enquête publique
- novembre : approbation

Monsieur le Maire informe que ce PLU sera effectif au 1^{er} janvier 2012.

Monsieur le Maire précise que la totalité de la prestation va être réglée sur le budget 2010 afin d'obtenir les dernières aides.

Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

08. PARTICIPATION de la COMMUNE de PRUNAY LE GILLON au FONDS d'AIDE aux JEUNE (FAJ)

Délibération 2010-56

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en date du 19 juillet dernier un courrier du Conseil Général concernant le fonds départemental d'aide aux jeunes en difficultés (FAJ).

Ce FAJ est un fonds partenarial placé sous la responsabilité des départements. Il intervient :

- pour aider financièrement les jeunes âgées de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle.
- pour des aides d'urgences liées à l'extrême précarité des jeunes.
- pour le financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques.

Monsieur le Maire propose une aide de 50€.

Après débat,

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

09. INFORMATIONS DIVERSES des DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints

Ludovic NADEAU informe que :

- le préparation du budget 2011 est lancée
- les subventions pour l'Agence Postal Communale/Régie Communale ont été demandées ainsi que la subvention de la 3^{ème} tranche d'assainissement

Patrick BARDE indique que :

- les travaux de l'APC/Régie Communale avancent bien. Les délais sont respectés
- l'accès au stade a été refait ainsi que les entrées annexes
- la pelouse a été semée. Le stationnement est donc interdit

Laurent DUMONT précise que :

- les extincteurs de la commune ont été vérifiés. 3 d'entre eux sont à changer
- des écorces de pin ont été mises autour des végétaux du lotissement. Ce moyen permet d'éviter l'arrosage et protège les arbres.
- le revêtement sol du bureau de l'accueil de la mairie a été changé. Le bureau est dorénavant orienté pour accueillir le public

Nicolas VANNEAU annonce que :

- un reportage aérien a été fait au mois de juin de Prunay le Gillon et de ses hameaux, environ 40 clichés ont été tirés. Une présentation des clichés a été faite en séance.
- l'enquête sur le nom des habitants est terminé, 110 questionnaires sont revenus, les 10 noms qui ressortent le plus seront soumis au conseil municipal qui fera son choix. Monsieur Chevrier viendra, lors d'un conseil municipal, rappeler l'aspect historique.
- le bulletin municipal n° 5 est en cours de rédaction. Sa distribution est prévue pour janvier
- le site internet est prévu, lui aussi, pour janvier

Sylvie BEZANNIER évoque que :

- des plateaux repas on été mis en place cette année ainsi que des serviettes en tissu, avec élastique pour petits,
- des essuies mains en tissu ont été installés. Ils sont changés 2 fois par jour (matin et soir)
- les services techniques et Bernadette ont fourni un gros travail pour que cette rentrée scolaire se passe bien

Didier RIVIERE demande :

- si le radiateur de la bibliothèque est installé. Monsieur Dumont indique qu'il sera posé dans la semaine.

Jackie FERRE donne les informations suivantes :

1) Dossier Eglise

- avancement des travaux : le cabinet Calvel va rendre son étude ainsi que le chiffrage de l'opération pour la fin du mois de septembre. Une communication sera faite aux élus et à l'association de Sauvetage.
- souscription pour la restauration de l'Eglise St Denis : une souscription pour la restauration de l'Eglise, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, l'association de Sauvetage et la mairie, va être lancée. Les fonds versés seront bloqués sur un compte. Monsieur Patrick VABOIS aura la charge de suivre ce dossier.
- signature de la convention pour l'assistance maîtrise d'ouvrage : la mairie va signer une convention pour l'assistance maîtrise d'ouvrage à titre gracieux

- concert de l'Eglise : un concert a lieu le samedi 25 septembre 2010 à l'Eglise St Denis de Prunay le Gillon

2) cession d'activité du cabinet médical : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris connaissance de la cession d'activité du médecin du village par la presse. Cette nouvelle totalement imprévue, a obligé la commune à redéfinir ses priorités. La décision a été prise d'étudier la venue d'un nouveau praticien. Pour ce faire, il a été retenu :

- 1) de procéder à une étude de faisabilité d'aménagement de locaux
- 2) d'étudier les pistes de recrutement

D'ores et déjà, un cabinet d'architecte a été saisi pour proposer un projet. Un chiffrage sera rendu fin septembre.

3) rentrée scolaire 2010/2011 : beaucoup d'élèves pour cette rentrée scolaire avec 124 enfants. 4 nouvelles institutrices ont rejoint les écoles de Prunay le Gillon. Une nouvelle cantinière et un nouvel accompagnant ont été recrutés.

4) la fête de la St Denis : la fête foraine arrive le lundi 27 septembre 2010. Elle sera présente pour 2 week-ends. Le village sera décoré avec des guirlandes de multi couleurs. Un fond musical viendra égayer cette fête.

5) lancement des travaux de l'ossuaire municipal : une consultation a été lancée pour la réalisation de 2 ossuaires municipaux. La livraison est demandée pour novembre voire décembre. Une période de relevé de tombes va être entreprise.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Margoli-Habchi et Monsieur Chevrier pour leur aide et leur travail.

10. CLOTURE de SEANCE

Fin de séance à 22h04.